

Bulletin du GISHOC*

Volume 3, Numéro 2 (Avril 2006)

DANS CE NUMÉRO:

Toronto protège les oiseaux migrateurs	1
Énergie éolienne et évaluation environnementale au Canada (2 ^e partie)	1
Alerte migratoire!	2
Événements et rencontres	4
Le projet AVES voit le jour!	4
Nouvelles de l'Alberta	6

Mot de l'éditrice

Le printemps est enfin arrivé! La migration a commencé et des centaines de milliers d'oiseaux se dirigent vers leurs aires de reproduction. À Québec, ce sont les Grandes Oies des neiges qui tiennent la vedette ces jours-ci, puisqu'elles font escale le long du fleuve Saint-Laurent avant de mettre le cap sur l'Arctique.

Ce numéro d'avril 2006 du bulletin du Groupe d'information sur les structures en hauteur et les oiseaux et chauves-souris présente des articles portant sur divers sujets. Premièrement, consultez l'article de Martin Damus et de Ian Parsons (Service canadien de la faune) pour avoir des conseils sur ce que vous pouvez faire pour réduire le nombre de collisions d'oiseaux à la maison et au travail pendant la saison migratoire. Ne manquez pas la deuxième partie de l'article de Matt Holder et Lesley Dick (Jacques Whitford Ltd.) sur l'énergie éolienne et le processus d'évaluation environnementale au Canada. Irene Fedun (FLAP) nous fournit un article sur une période stimulante de la politique canadienne relative aux oiseaux migrateurs, puisque la Ville de Toronto brise la glace en adoptant une politique qui traite du problème des collisions d'oiseaux avec des immeubles. Enfin et surtout, assurez-vous de lire les dernières nouvelles, écrites par Richard Quinlan (Alberta Fish and Wildlife), sur l'énergie éolienne en Alberta.

De plus, comme beaucoup d'entre vous se préparent à aller sur le terrain, n'oubliez pas de prévoir du temps pour l'un des nombreux événements relatifs à l'énergie éolienne et aux oiseaux qui se tiendront au cours des prochains mois. ♦

Politiques

Une première pour Toronto : politique visant à protéger les oiseaux migrateurs

En janvier dernier, le conseil de la Ville de Toronto a adopté à l'unanimité une proposition présentée par des membres du conseil pour protéger les oiseaux, et ce, en contrôlant la lumière qui émane des immeubles de grande hauteur la nuit et en abordant le problème des oiseaux qui entrent en collision avec des fenêtres et d'autres surfaces réfléchissantes.

Pour chaque nouvel immeuble à Toronto, il est précisé dans la proposition « que les besoins des oiseaux migrateurs doivent être intégrés au processus d'examen du plan de situation en ce qui concerne l'éclairage, notamment l'illumination, le verre et d'autres particularités techniques favorables aux oiseaux » [Traduction].

« Le FLAP rêvait de ce jour », affirme Michael Mesure, directeur général du Programme-alerte aux lumières meurtrières

(FLAP). « Finalement, grâce à cette politique, la ville a reconnu la nécessité de traiter de la tragédie que sont les collisions des oiseaux avec des immeubles et elle montre l'exemple aux autres villes du monde. »

Le 11 avril, la Ville de Toronto, en partenariat avec le FLAP, la Building Owners and Managers Association, Earth Rangers, Environnement Canada, l'organisation Humane Society International, le Toronto Bird Observatory, la Toronto Hydro Corporation, le Toronto Ornithological Club, la Toronto Region Conservation Authority, le Toronto Wildlife Centre et le Toronto Zoo, a lancé Lights Out Toronto, une campagne de sensibilisation publique destinée à économiser de l'argent et de l'énergie, et à sauver des oiseaux!

(Suite en page 3)

Évaluation environnementale

L'énergie éolienne et le processus d'évaluation environnementale au Canada (2^e partie)

Comme il en a été question dans la première partie de *L'énergie éolienne et le processus d'évaluation environnementale au Canada*, l'énergie éolienne au Canada devient de plus en plus populaire comme solution viable pour remplacer la production d'énergie à partir de ressources non renouvelables. Cette première partie traitait de l'énergie éolienne et de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). La deuxième partie porte sur les exigences provinciales en ce qui concerne les projets de parcs éoliens au pays.

Exigences provinciales

Un projet n'a pas besoin de déclencher l'application de la LCEE pour être soumis aux exigences provinciales en matière

d'évaluation environnementale (EE). Les gouvernements provinciaux ont établi des critères, qui diffèrent selon les provinces, afin de déterminer si les lois relatives à l'EE s'appliquent à un projet. Le tableau 1 fournit un résumé des exigences en matière d'EE dans les différentes provinces.

La production d'énergie éolienne est en croissance au Canada : de ces débuts modestes, elle est devenue une partie importante du portefeuille de l'énergie du Canada. C'est pourquoi les organismes gouvernementaux, les intervenants et le public participent de plus en plus au processus d'approbation relatif aux parcs éoliens. Si un promoteur désire recevoir une approbation pour construire et exploiter un parc éolien, il doit être prêt à fournir aux orga-

(Suite en page 5)

Alerte migratoire!

La migration printanière a commencé : des centaines de millions d'oiseaux se dirigent vers le nord et traversent des champs, des forêts, des lacs et la toundra pour se nourrir et se reproduire. De nombreux oiseaux passeront par des zones urbaines pendant leur voyage. Les bâtiments construits par l'homme, en particulier ceux dont le revêtement est très réfléchissant ou ceux qui sont vivement éclairés, peuvent constituer des obstacles qui désorientent les oiseaux migrateurs et qui sont souvent mortels pour eux. De plus, beaucoup d'oiseaux sont tués par des chats domestiques, mais encore davantage le sont sur les routes, sur les lignes d'énergie électrique et à la suite d'expositions aux pesticides. Certains estiment qu'en Amérique du Nord, un milliard d'oiseaux par année meurent de causes non naturelles.



Les volées de Bernaches du Canada montrent bien que la saison migratoire a débuté. Photo : Norm North, Service canadien de la faune.

En tant que gestionnaires d'immeubles, occupants de bureaux et citoyens, **on peut se réjouir du fait que l'on puisse faire des gestes très simples** pour diminuer le nombre de mortalités non naturelles chez les oiseaux.

Pendant la période de migration, tenez compte des conseils suivants qui sont favorables aux oiseaux :

- éteignez les lumières de votre bureau lorsque vous partez ou baissez les stores pour empêcher toute lumière d'être diffusée à l'extérieur;
- éteignez les projecteurs ou les autres lumières extérieures que vous avez peut-être allumés à la maison, du moins entre 23 h et 5 h pendant la saison migratoire (voir ci-dessous);
- gardez vos chats à l'intérieur de la maison – les chats féraux et ceux qui vivent à l'extérieur mangent environ un oiseau par jour;
- prenez en considération le pouvoir meurtrier des fenêtres de votre maison au moment d'aménager votre jardin, c'est-à-dire ne plantez pas d'arbustes trop près des fenêtres puisque la réflexion du feuillage désoriente les oiseaux;
- pensez à suspendre des objets dissuasifs pour les oiseaux (les vieux disques compacts et les couvercles de boîtes de conserve sont très efficaces) aux fenêtres où les risques de collision sont élevés (telles que les fenêtres panoramiques) ou à celles contre lesquelles des oiseaux se sont déjà écrasés;
- n'oubliez pas votre « empreinte écologique » : plus on consomme, plus on le fait au détriment des autres espèces, dont les oiseaux.

Périodes migratoires approximatives :

- Canada atlantique : 5 avril au 7 juin
- Centre-est du Canada : 1^{er} avril au 7 juin
- Prairies canadiennes : 15 avril au 7 juin
- Canada pacifique : 1^{er} avril au 7 juin

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez les sites Web suivants :

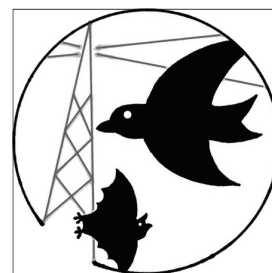
- ⇒ Fatal Light Awareness Program (FLAP) : <http://www.flap.org/new/nestegg.htm> [en anglais seulement]
- ⇒ Conseil du bâtiment durable du Canada : www.cagbc.org
- ⇒ Lights Out Chicago : www.cityofchicago.org/Environment/BirdMigration/sub/lights_out_chicago.html [en anglais seulement]
- ⇒ Birds and Buildings Forum, Chicago : www.birdsandbuildings.org
- ⇒ New York City Audubon : <http://nycaudubon.org/NYCASBirdWatch> [en anglais seulement]

- Les auteurs, Martin Damus et Ian Parsons, font tous deux partie du Service canadien de la faune d'Environnement Canada. Martin Damus est biologiste de la conservation des oiseaux et travaille sur les structures en hauteur et sur les conséquences qu'elles ont sur les oiseaux. Ian Parsons est agent de liaison scientifique. Il participe aux activités de relations externes, ce qui comprend l'élaboration de publications et de sites Web. ♦

Le bulletin d'information du Groupe d'information sur les structures en hauteur et les oiseaux et chauves-souris (GISHOC) est publié par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Le GISHOC est un groupe informel de réseautage et de transfert d'information qui rassemble des personnes et des organismes intéressés par la problématique des impacts des structures en hauteur sur la faune.

Ce bulletin d'information se veut un moyen informel de favoriser le partage d'informations. Les opinions ou faits qui y figurent ne représentent pas nécessairement le point de vue d'Environnement Canada ou des participants au groupe de travail.



Éditrice:

Mélanie Cousineau (Service canadien de la faune)

Articles pour ce numéro écrits par:

Mélanie Cousineau (Service canadien de la faune), Martin Damus et Ian Parsons (Service canadien de la faune), Irene Fedun (FLAP), Matt Holder et Lesley Dick (Jacques Whitford Ltd.), Richard Quinlan (Alberta Fish & Wildlife)

Traduction:

Katia Chevalier (vers le français) (Service canadien de la faune)

Révision:

Katia Chevalier, Mélanie Cousineau et Mark Dionne (Service canadien de la faune)

Logo:

Martin Damus (Service canadien de la faune)

Adresse:

1141, route de l'Église, 8^{ème} étage
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 4H5
Tél. : (418) 640-2909/ Facs. : 648-5511
melanie.cousineau@ec.gc.ca

(This newsletter is also available in English)

Toronto protège les oiseaux migrateurs - suite...

(Suite de la page 1)

La Ville publie une brochure visant à sensibiliser les résidents et les entreprises aux dangers auxquels font face les oiseaux dans le milieu urbain. Des annonces publicitaires seront bientôt affichées dans les métros de la Toronto Transit Commission (TTC) afin de conscientiser les gens à éteindre les lumières. Ce printemps, la Ville lance le site Web de la campagne Lights Out Toronto à l'adresse suivante : www.toronto.ca/lightout.

Le FLAP joue un rôle majeur dans cette campagne. Il augmente le nombre de zones couvertes pour sauver les oiseaux (bien au-delà du Financial District et des complexes isolés surveillés à Scarborough et à North York) afin d'englober une zone approximativement délimitée par Bloor Street, le secteur riverain, Spadina Avenue et Jarvis Street. Des ateliers ont débuté en mars pour une centaine de nouveaux bénévoles; la formation sur le terrain offerte par des sauveteurs saisonniers commence en avril. Les immeubles, situés dans les nouvelles zones, qui pourraient causer des problèmes ont été cartographiés. Le FLAP est en train d'établir de nouvelles stations où les membres du public peuvent laisser les oiseaux qu'ils ont sauvés. Il s'agit d'un partenariat avec des groupes, tels que Earth Rangers, dont l'objectif est de coordonner le ramassage des oiseaux et de soigner ceux qui sont blessés.

En mars, une conférence de presse a eu lieu dans la rotonde du Musée royal de l'Ontario (ROM), où le FLAP a étalé plus de 2 000 petits corps d'oiseaux morts récoltés l'an dernier. Le musée reçoit depuis de nombreuses années les oiseaux morts ramassés par les bénévoles du FLAP. Cependant, Mark Peck, ornitho-

logue au Department of Natural History du ROM, affirme que « le personnel du musée se passerait joyeusement des spécimens qu'il reçoit chaque année ». Le personnel se réjouit donc de la campagne Lights Out, puisqu'il est conscient que de nombreux oiseaux vivront plus longtemps.

Joe d'Abramo, gestionnaire de l'Environmental Policy Section de Toronto, parle fièrement en faveur de la participation de la Ville. « Les villes ne sont pas organisées pour gérer des problèmes de la sorte », a-t-il souligné tout en reconnaissant le défi qui découle de la mise en oeuvre d'une politique destinée à protéger les oiseaux. « Néanmoins, plus nous en découvrons sur les conséquences de nos actions, plus il est clair que nous devons agir à ce sujet. » M. d'Abramo félicite les groupes qui travaillent pour la protection des oiseaux et affirme qu'il est « étonnant de voir la quantité de travail qui est faite par le FLAP, le Toronto Wildlife Centre et les autres organismes de conservation ».

Le FLAP désire remercier la Ville de Toronto, le Musée royal de l'Ontario, ainsi que les organismes et les compagnies avec lesquels il collabore afin de permettre aux oiseaux qui migrent en passant par Toronto d'atteindre leurs destinations en toute sécurité.

- Cet article a été écrit par Irene Fedun. Elle est rédactrice en chef d'un bulletin semestriel, le *Touching Down*, cofondatrice du FLAP et elle travaille avec cette organisation à sauver les oiseaux. Elle est également propriétaire d'une entreprise d'aménagement paysager. Cet article sera aussi publié dans le numéro du printemps 2006 du *Touching Down* (visitez le www.flap.org). [en anglais seulement] ♦



On estime qu'un bâtiment, qu'il s'agisse d'une tour de bureaux ou d'une résidence, causera la mort de un à dix oiseaux par année. Cette photo montre des oiseaux qui se sont écrasés contre des tours de bureaux au cœur du centre-ville de Toronto au cours d'une récente période de migration, et il ne s'agit que de ceux qui ont été trouvés et qui n'ont pas survécu. De plus, des milliers d'autres oiseaux meurent chaque année en raison des maisons et des chalets.

Photo : FLAP.

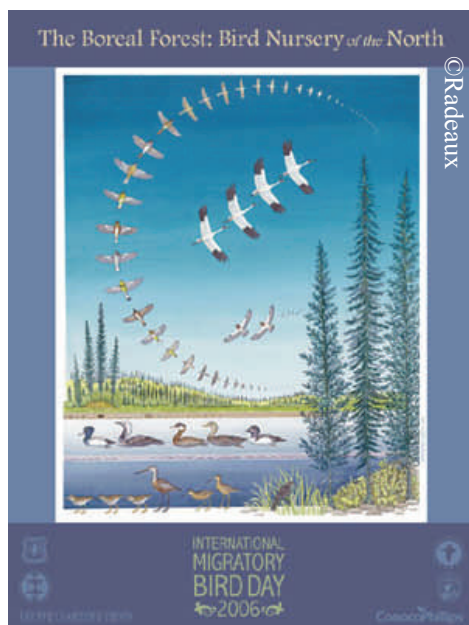
- Les comptes rendus de la conférence annuelle de la British Ornithologists' Union (BOU), intitulée **Wind, Fire & Water: Renewable Energy and Birds**, sont maintenant affichés en ligne en tant que supplément de la revue *Ibis* offert gratuitement et vous pouvez y accéder par le biais de la page d'accueil du BOU à l'adresse suivante : www.bou.org.uk [en anglais seulement].

Événements « vent et oiseaux »

La Conférence européenne sur l'énergie éolienne de 2006 (*European Wind Energy Conference and Exhibition, EWEC*) se tenait à Athènes, en Grèce, du 27 février au 2 mars 2006. Si vous désirez consulter le programme complet de cette conférence ou obtenir d'autres renseignements, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.ewec.info.

Événements à venir

Le 13 mai prochain se tiendra la **Journée internationale des oiseaux migrateurs** (*International Migratory Bird Day, IMBD*). Cette journée vise à « célébrer les voyages extraordinaires qu'effectuent les oiseaux migrateurs entre leurs aires de reproduction en Amérique du Nord et leurs aires d'hivernage au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Cette célébration, qui a lieu le deuxième samedi de mai chaque année, favorise la conservation des oiseaux et accroît la sensibilisation à cette cause par le biais d'activités telles que les randonnées pédestres et l'observation d'oiseaux, de séances d'informations portant sur les oiseaux et la migration, d'événements publics, ainsi que de divers programmes éducatifs. Venez célébrer avec nous! » Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site à l'adresse suivante : <http://www.birdday.org/> [en anglais seulement].



La Great Lakes Basin Ecosystem Team du U.S. Fish and Wildlife Service, le Great Lakes National Program Office de la U.S. Environmental Protection Agency, l'Illinois Natural History Survey et le U.S. Geological Survey travaillent conjointement afin d'organiser le congrès **Toward Wildlife-Friendly Wind Power: A Focus on the Great Lakes Basin**, qui se tiendra du 27 au 29 juin 2006 au Hilton Toledo-Dana Conference Center, à Toledo, en Ohio. Les séances du congrès mettront l'accent sur ce qui suit : communiquer des renseignements sur les préoccupations relatives à la faune qui pourraient découler de la production d'énergie éolienne; partager les ressources disponibles qui favorisent la prise de décisions éclairées quant à l'emplacement des parcs éoliens; accroître les connaissances sur les éoliennes à terre et en mer et sur la faune (les conséquences des éoliennes sur la faune, les outils et les techniques, l'évaluation des incidences et des risques, les lois et les règlements, les processus de sélection et le suivi); élaborer des méthodes de gestion et de recherche constantes pour les gestionnaires, les organismes de réglementation, les scientifiques, les décideurs, le secteur de l'énergie éolienne, les protecteurs de la nature, les représentants élus et les autres intervenants. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant : <http://www.fws.gov/midwest/greatlakes/> [en anglais seulement].

La **Fourth North American Ornithological Conference** aura lieu à Veracruz, au Mexique, du 3 au 7 octobre. Le thème de la conférence est « *Wings Without Borders* » et elle présentera un programme scientifique riche, des colloques, des conférences plénières, des sessions de travail de groupe et des activités sociales. Les activités prévues avant et après les rencontres comprendront des ateliers de formation et d'observation d'oiseaux, ainsi que des visites liées à la culture et à la nature. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.naoc2006.org [en anglais et en espagnol seulement].

Le National Wind Coordinating Committee (NWCC) prévoit tenir son **Wildlife Research Meeting VI** du 14 au 16 novembre 2006 à Austin, au Texas. Le NWCC est une collaboration fondée sur le consensus qui identifie les problèmes qui touchent l'utilisation de l'énergie éolienne, établit le dialogue entre les principaux intervenants et met sur pied des activités afin de soutenir le développement de marchés commerciaux durables sur les plans de l'environnement, de l'économie et de la politique en ce qui concerne l'énergie éolienne. Les membres du NWCC sont des représentants qui possèdent des champs d'intérêt variés. Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le NWCC, y compris les informations sur les réunions et sur les ateliers, les livres blancs, la liste des membres et les autres événements liés à l'énergie éolienne, sur le site Web du NWCC à l'adresse suivante : www.nationalwind.org [en anglais seulement].

Pour obtenir la liste des rencontres d'ornithologie, veuillez consulter le site du BIRDNET de l'Ornithological Council à l'adresse suivante : <http://www.nmnh.si.edu/BIRDNET/index.html> [en anglais seulement]. ♦

Le Projet AVES voit le jour!

Un groupe de citoyens préoccupé par les collisions mortelles des oiseaux avec des immeubles dans le centre-ville de Montréal pendant la période migratoire a créé le **Projet AVES** (Avifaune Volant En Sécurité). L'objectif de ce groupe est de déterminer si le nombre de mortalité chez les oiseaux en raison de ce type de collision constitue un problème à Montréal. Si tel est le cas, il désire combattre ce problème en sauvant les oiseaux blessés et en sensibilisant les gens à ce problème. Le Projet AVES est un effort collectif sur les traces de groupes tels que le [FLAP](http://www.flap.org) (Toronto), le [Project Safe Light](http://www.projectsafelight.org) (New York) et le [Chicago Bird Collision Monitors](http://www.chicagobirdcollisionmonitors.org). Vous pouvez consulter le site Web du Projet AVES à l'adresse suivante : www.projetaves.org.

Venez-nous voir!
www.scf.ec.gc.ca

« Certains estiment qu'en Amérique du Nord, un milliard d'oiseaux par année meurent de causes non naturelles »

[voir page 2]

Ce bulletin d'information se veut un moyen informel de favoriser le partage d'informations. Les opinions ou faits qui y figurent ne représentent pas nécessairement le point de vue d'Environnement Canada ou des participants au groupe d'information.

Énergie éolienne et évaluation environnementale - suite...

(Suite de la page 1)

nismes gouvernementaux et aux intervenants des rapports techniques solides et une évaluation rigoureuse des effets potentiels du projet sur l'environnement. Il est toujours préférable de consulter les organismes chargés de l'examen au début de la planification d'un parc éolien afin de connaître les processus qui s'appliquent à un projet, ainsi que les exigences nécessaires aux approbations. Il ne faut pas oublier que ces processus n'ont pas été mis en place pour être un obstacle ou un fardeau administratif qui ne sert à rien. Ces processus d'EE, s'ils sont suivis et appliqués de façon appropriée, servent plutôt à assurer la prise en compte des milieux naturel et socioéconomique lorsqu'un parc éolien ou tout autre projet est proposé pour un emplacement.

Personnes-ressources

Jacques Whitford Limited (Jacques Whitford) est une société fondée au Canada qui appartient à ses employés-actionnaires et qui compte plus de 40 bureaux au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. La société Jacques Whitford, l'une des plus grandes sociétés d'experts-conseils en environnement, offre des services environnementaux à des clients partout au Ca-

nada, dans chaque province et territoire. Cette société est un chef de file canadien en matière d'évaluation environnementale (EE) grâce à sa profonde compréhension de l'EE et à sa vaste expérience dans ce domaine, tant au niveau provincial que fédéral. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Jacques Whitford, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.jacqueswhitford.com.

Travaillant pour la société Jacques Whitford dans le bureau situé à Markham (Ontario), Matt Holder est le porte-parole de la société en ce qui concerne l'énergie éolienne et il participe à plus de vingt projets de parcs éoliens au Canada. En tant que membre actif de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE), il donne des conseils et des suggestions sur les questions environnementales et réglementaires relatives à l'énergie éolienne et fait partie du comité d'évaluation environnementale et de celui des communications de l'ACEE. Vous pouvez communiquer avec lui au (905) 474-7700 ou par courriel à l'adresse suivante : matt.holder@jacqueswhitford.com. Lesley Dick est biologiste et travaille pour la société Jacques Whitford dans le bureau situé à Markham. Vous pouvez la joindre par téléphone au (905) 474-7700 ou par courriel à l'adresse suivante : lesley.dick@jacqueswhitford.com. ♦

Tableau 1 Lois concernant les projets de parcs éoliens dans les différentes provinces

Lois provinciales	Déclenchement
<i>Environmental Assessment Act</i> de la Colombie-Britannique [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de production d'énergie est considéré comme « sujet à examen » et il sera alors soumis à une EE qui exigera l'approbation du Minister of Sustainable Resource Management. • La réalisation de l'EE est divisée en quatre parties : la consultation (dont la consultation des Premières nations); les études techniques des effets sur l'environnement, la société, l'économie, le patrimoine et la santé liés au projet proposé; l'identification de moyens pour prévenir ou minimiser les effets indésirables et accroître les effets favorables; la considération de la contribution des parties intéressées dans la compilation des rapports d'évaluation et dans la prise de décisions quant à l'approbation du projet.
<i>Environmental Assessment Act</i> de la Saskatchewan [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • Tout projet défini comme un « développement » nécessite l'approbation du Minister of Environment and Resource Management avant d'être entrepris. • Un développement est un projet qui : <ul style="list-style-type: none"> ♦ a une incidence sur une caractéristique unique, rare ou menacée de l'environnement; ♦ utilise une ressource provinciale de façon considérable et par conséquent, en empêche l'utilisation ou l'utilisation potentielle à d'autres fins; ♦ occasionne l'émission de polluants ou la production de déchets qui nécessitent une manipulation ou un traitement qui n'est pas prévu par une autre loi ou un autre règlement; ♦ cause une préoccupation publique de grande ampleur en raison des changements environnementaux potentiels, nécessite une nouvelle technologie en lien avec l'utilisation des ressources et qui peut entraîner un changement environnemental considérable; ou ♦ produit un effet important sur l'environnement ou nécessite des travaux de développement supplémentaires susceptibles d'avoir une incidence considérable sur l'environnement. • Afin de déterminer si le projet constitue un développement, un examen préalable doit être présenté à l'Environmental Assessment Branch du Saskatchewan Environment.
<i>Environmental Assessment Act</i> du Manitoba [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • Les EE relatives aux parcs éoliens sont divisées en deux classes : la classe 2 et la classe 3. Ce qui les différencie c'est que des frais de 5 000 \$ s'appliquent dans le cas d'un projet d'une puissance inférieure à 100 MW (classe 2), tandis que ces frais sont de 100 000 \$ pour des projets de puissance supérieure à 100 MW (classe 3). • Dans les deux cas, le processus consiste en cinq étapes, soit l'élaboration d'une proposition, un examen préalable, des faits nouveaux, des audiences publiques et des pourparlers visant à obtenir un permis.

Tableau 1 - suite de la page 5

<i>Environmental Assessment Act</i> de l'Ontario [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • Des règlements particuliers ont été mis en place pour ce qui est des projets de production d'électricité et ils sont décrits dans le <i>Guide to Environmental Assessment Requirements for Electricity Projects</i> [en anglais seulement] (ministère de l'Environnement, 2001). • Les projets de production d'électricité sont divisés en trois catégories : la catégorie A (l'<i>Environmental Assessment Act</i> ne s'applique pas); la catégorie B (ces projets sont soumis au processus d'examen environnemental préalable pour les projets de production d'électricité); et la catégorie C (ces projets sont soumis à un processus d'EE individuelle). • Les parcs éoliens qui ont une capacité nominale inférieure à 2 MW font partie de la catégorie A; ceux dont la capacité est supérieure ou égale à 2 MW sont dans la catégorie B et ils sont soumis au processus d'examen environnemental préalable. • Ce processus est mené par le promoteur, mais une consultation publique est nécessaire.
<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Le promoteur remplit un avis de projet écrit qu'il présente au ministre de l'Environnement. Par la suite, le Ministre donne des lignes directrices qui précisent les exigences relatives à l'énoncé de l'évaluation des incidences, notamment : la justification du projet, les options de réalisation, les paramètres biophysiques et humains, les incidences, les mesures d'atténuation, les mesures d'intervention en cas d'urgence, et les programmes de surveillance et de suivi. • Le promoteur prépare un énoncé des incidences environnementales (EIE) qui est par la suite examiné par des gens du ministère afin de confirmer que tous les éléments des lignes directrices y sont respectés. Une audience publique est tenue 45 jours après l'examen.
<i>Règlement sur les études d'impact sur l'environnement</i> du Nouveau-Brunswick (Règlement 87-83)	<ul style="list-style-type: none"> • Une EE doit être effectuée pour « toute centrale d'énergie électrique comportant un taux de production d'au moins trois mégawatts »¹. Les projets d'énergie éolienne font partie de la catégorie 1. • « Tous les projets enregistrés sont assujettis à un examen en vue d'une décision. Il s'agit d'une étude d'impact sur l'environnement visant à cerner et à évaluer les questions et les préoccupations environnementales liées au projet proposé. »² • Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux doit informer le promoteur de sa décision dès qu'il a obtenu suffisamment d'information sur le projet, dont la documentation sur les préoccupations du public et des intervenants, ainsi que les commentaires du promoteur.
<i>Environment Act</i> de la Nouvelle-Écosse [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • L'annexe A de la <i>Environment Act</i> comprend deux classes d'EE, soit la classe I et la classe II, qui varient selon le type de projet. Un projet de classe I est une centrale d'énergie électrique dont le taux de production d'énergie éolienne est d'au moins 2 MW. Un projet de classe II est une centrale d'énergie électrique qui a un taux de production d'au moins 10 MW, mais exclut toute centrale d'énergie électrique, peu importe son taux de production, qui utilise l'énergie éolienne comme seule source d'énergie. • Les projets de classe I sont généralement de petite envergure et peuvent ou non entraîner des conséquences environnementales considérables ou être estimés suffisamment importants par le public. Habituellement, les projets de cette classe ne nécessitent pas d'audience publique. • Les projets de classe II sont en général plus complexes et nécessitent une audience publique ou un examen de l'Environmental Assessment Board.
<i>Environmental Protection Act</i> de l'Île-du-Prince-Édouard [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • Le promoteur doit présenter une proposition écrite au Department of Environment and Land et devra recevoir une approbation écrite du Ministre pour continuer la réalisation. • Le Ministre peut exiger qu'un énoncé complet des incidences environnementales soit rempli. La portée et la teneur de l'EIE seront déterminées par le Ministre.
<i>Environmental Protection Act</i> de Terre-Neuve et du Labrador [en anglais seulement]	<ul style="list-style-type: none"> • L'enregistrement des EE est nécessaire pour les parcs éoliens dans la province. Un énoncé des incidences environnementales doit être réalisé, et l'approbation est à l'appréciation du ministre compétent qui applique l'<i>Environmental Protection Act</i>.

Nouvelles de l'Alberta

L'Alberta Sustainable Resource Development vient de recevoir un examen minutieux de l'industrie au sujet de ces *Wildlife Guidelines for Alberta Wind Energy Projects* (lignes directrices sur la faune pour les projets d'énergie éolienne de l'Alberta) et il espère qu'elles seront bientôt achevées. De plus, l'Alberta Bat Action Team (ABAT) a préparé une version préliminaire des protocoles d'inventaires des chauves-souris. Ces protocoles devraient bientôt être affichés dans leur site Web à l'adresse suivante : <http://www3.gov.ab.ca/srd/fw/bats/ABAT.html>.

La conférence annuelle de la Wildlife Society de la division de l'Alberta, tenue le 11 mars dernier à Lethbridge, comprenait un volet sur l'énergie éolienne et la faune. Ce volet était divisé de la façon suivante :

- Une vue d'ensemble de l'industrie présentée par Jason Edworthy de Vision Quest;
- Un examen des enjeux relatifs aux chauves-souris par Robert Barclay (University of Calgary) et un exposé de son étudiant gradué, Erin Baerwald, qui comprenait quelques résultats concernant la mortalité de chauves-souris au parc éolien de Summerview, à l'automne 2005;
- Un examen des enjeux relatifs aux oiseaux, y compris les résultats de plusieurs années de suivi des oiseaux dans trois parcs éoliens, par Kent Brown et Brenda Hamilton (experts-conseils en faune);
- Une vue d'ensemble des *Wildlife Guidelines for Alberta Wind Energy Projects* et un examen des processus d'approbation par Richard Quinlan, de l'Alberta Sustainable Resource Development;
- Des renseignements sur le suivi des oiseaux au parc éolien de Taber par Steve Glendenning (expert-conseil de Golder).

Trois lignes principales de transport d'énergie sont en train d'être aménagées afin de distribuer l'énergie provenant des parcs éoliens en Alberta. Ces lignes de transmission ont soulevé certaines inquiétudes auprès du public lors de journées portes ouvertes et dans les médias. L'Alberta Fish and Wildlife Division a recommandé de faire suivre à ces lignes les voies de transport déjà existantes plutôt que d'utiliser d'autres parcours qui traversent la prairie indigène. ♦

- Ces renseignements ont été fournis par Richard Quinlan, biologiste de la faune de l'Alberta Sustainable Resource Development.

¹ Règlement sur les études d'impact sur l'environnement du Nouveau-Brunswick (Règlement 87-83).

² Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, *Étude d'impact environnemental au Nouveau-Brunswick*, Nouveau-Brunswick.